

**Séance publique du 14 novembre 2005**

**Délibération n° 2005-3046**

commission principale : développement économique

objet : **Convention avec l'association Lyon Infocité - Avenant n° 1 - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 octobre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

*Le contexte et les enjeux économiques*

L'enjeu du développement des technologies de l'information sur le territoire de la Communauté urbaine dans le domaine économique est triple, il s'agit :

- d'améliorer la compétitivité des entreprises de l'agglomération grâce à un meilleur usage des technologies de l'information et de la communication,
- de créer les conditions favorables au développement des technologies de l'information et de la communication en tant que secteur d'activités sur le territoire,
- de promouvoir le pôle de compétitivité loisirs numériques.

Ainsi la communauté urbaine de Lyon est partenaire de Lyon Infocité pour le développement du secteur des technologies de l'information dans le cadre des actions mises en place au sein de Grand Lyon, l'Esprit d'entreprise et du programme lyonnais pour la société de l'information (PLSI).

*Les rencontres TIC et intercommunalité*

Les rencontres nationales de l'intercommunalité et des technologies de l'information et de la communication (TIC) sont nées de la rencontre du mouvement intercommunal et des prestataires de services TIC représentés par l'association Lyon Infocité. Conçu sur le format spécifique d'une journée, ce rendez-vous est ouvert aux élus, aux décideurs, aux agents et aux entreprises afin qu'ils puissent échanger sur leurs pratiques, découvrir de nouveaux outils et enrichir leurs réflexions stratégiques. Ainsi, cet événement répond à trois objectifs principaux :

- s'adresser aux structures intercommunales : une cible aujourd'hui peu touchée par les manifestations existantes sur les usages des technologies de l'information,
- faire le bilan sur les expériences concrètes réalisées et favoriser l'échange entre les collectivités sur ce point en associant le témoignage d'entreprises ayant réalisé des projets intégrant les technologies de l'information avec des structures intercommunales,
- permettre la mise en relation entre les besoins exprimés et les solutions proposées,

Il s'agit donc d'un événement qui présente deux intérêts majeurs pour la Communauté urbaine : des opportunités d'affaires pour les entreprises de l'agglomération et le développement d'une image innovante pour l'agglomération.

### L'association Lyon Infocité-Lyon Game

Créée en 1996, Lyon Infocité est une association lyonnaise qui représente les entreprises des technologies de l'information et de la communication (TIC). Elle est devenue, en 2004, la première association régionale française sur le secteur : deux cent-trente adhérents, 5,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires régional cumulé et six mille emplois dans l'agglomération lyonnaise. Elle met en relation et accompagne les entreprises en mettant à leur disposition des services dédiés et en les rapprochant des utilisateurs en liaison avec l'Espace numérique Entreprises.

#### - Les TIC et intercommunalité : bilan de l'édition 2004

. une affluence importante pour une première édition : cinq cents visiteurs issus de deux cent trente-sept collectivités étaient présents le 1er décembre au palais des congrès de Lyon. 90 % des visiteurs interrogés se disaient prêts à revenir pour une nouvelle édition. Côté exposants, c'est également un succès puisque les vingt-cinq entreprises présentes (78 % de PME) ont eu douze contacts en moyenne. 91 % des exposants interrogés se disent prêts à revenir;

. une visibilité remarquable dans la presse : des articles de fond dans la presse professionnelle et régionale.

#### - Les TIC et intercommunalité 2005 : les interconnectés

. à la suite du succès de la première manifestation qui a confirmé le rôle déterminant des technologies de l'information dans le développement des collectivités locales de l'échelon intercommunal, la prochaine édition des rencontres nationales de l'intercommunalité et TIC se tiendra le 6 décembre 2005 à Lyon au Palais des congrès. L'objectif est d'attirer sept cents visiteurs qui pourront assister aux neuf ateliers échanges d'expériences (vingt-six réalisations seront présentées par les porteurs de projets) et trouver des solutions auprès des trente entreprises exposantes,

. prolongeant la réflexion engagée l'année dernière sur les usages des TIC, cette année, la mutualisation sera au cœur des débats : que ce soit pour les citoyens, les professionnels, mais aussi pour la modernisation de la gestion publique et en particulier l'apport des outils collaboratifs. Trois thématiques permettront de mettre en évidence les atouts des projets TIC intercommunaux : dématérialisation des services publics, développement local et TIC, accès pour tous aux TIC.

#### - Le financement

La Communauté urbaine prévoit d'apporter, pour cet événement, une subvention de 20 000 € à Lyon Infocité.

Intitulé	Recettes	Dépenses
location d'espaces et stands		40 000
restauration - 750 personnes		30 000
communication, relations presse, vidéo et actes		50 000
montage - coûts de structure		45 000
entrées payantes	5 000	
vente de prestations	100 000	
<b>total sponsors privés</b>	<b>105 000</b>	
subvention communauté urbaine de Lyon	20 000	
subvention Département	5 000	
subvention Région	15 000	
subvention Caisse des dépôts et consignations (CDC)	5 000	
subvention ville de Lyon	10 000	
subvention Adcf	5 000	
<b>total subventions publiques</b>	<b>60 000</b>	
<b>total</b>	<b>165 000</b>	<b>165 000</b>

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE**

**1° - Donne** un avis favorable à la signature de la convention avec l'association Lyon Infocité et au versement d'une subvention d'un montant de 20 000 €, pour l'année 2005.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention d'application.

**3° - La dépense** sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,